



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 juillet 2014

Précisions sur le vol AH 5017 du 24 juillet 2014 assurant la liaison Ouagadougou-Alger

L'avion de type MD83, affrété par la compagnie Air Algérie et assurant le vol AH501, a quitté Ouagadougou le 24 juillet à 1 h 17 mn GMT, avec, de source digne de foi, cent seize (116) personnes de 14 nationalités à son bord.

Après 21 mn de vol, la tour de contrôle de l'aéroport de Ouagadougou a transféré l'avion au centre de contrôle régional de Niamey qui assure la gestion de la circulation aérienne sur la partie du territoire malien où évoluait l'avion au moment de la perte de son contact.

Le dernier contact radar avec Niamey a eu lieu à 1h 46 et le dernier appel de l'avion vers Niamey a été reçu à 1h 47. Après la perte de contact, le centre de contrôle de Niamey a alerté les autres avions en trafic dans la zone, pour tenter de renouer la communication avec le vol AH 5017 et éviter tout risque de collision. Sans succès.

La zone où est survenu l'accident était le théâtre de formations orageuses potentiellement dangereuses pour un avion. Ces phénomènes orageux avaient été effectivement prévus par les services météorologiques de l'ASECNA et les informations y relatives mises à la disposition de tous les avions susceptibles de survoler cette zone.

Dès les premières heures de la perte de contact avec l'avion, l'ASECNA a activé sa cellule de crise pour suivre de près l'évolution de la situation.

Contact Presse : Harouna KINDO, Responsable Communication ASECNA

Email : kindohar@asecna.org

hkindo@yahoo.fr

Tel : (221)773753669

338496723

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est un établissement public à caractère multinational, qui a pour mission essentielle de fournir des services de circulation aérienne sur un espace de 16,5 millions de km² comprenant six (6) régions d'Information de Vol (F.I.R) définies par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

En outre, elle développe des capacités liées au management des aéroports, aux études et réalisation d'infrastructures aéronautiques, à la maintenance des équipements aéronautiques, à la calibration des instruments d'aide à la navigation aérienne et à la formation aux métiers de l'aviation civile nécessaires à l'exécution de sa mission.

Ses Etats membres, au nombre de 18, sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.